



GÉOGRAPHIES, UN DICTIONNAIRE

CNRS EDITIONS

la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, accessible et mangée reste inéquitable. Ces injustices atteignent les groupes les plus vulnérables – populations défavorisées, personnes racisées, groupes ethniques marginalisés, migrants, femmes – et agissent de manière transversale au système alimentaire (Guthman, 2011). Des associations de justice alimentaire proposent des initiatives émancipatrices aux populations démunies ou des actions d'éducation dans les quartiers populaires. En France se développent des projets autour de l'idée de Sécurité sociale de l'alimentation, s'inspirant du modèle de la Sécurité sociale. Non dénués de limites, ces mouvements interrogent la capacité des pratiques et territoires à modifier les rapports de pouvoir inégaux qui structurent les systèmes agri-alimentaires de l'Anthropocène.

Flaminia Paddeu

DEVERRE C. et LAMINE C., 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 317, p. 57-73 – FISCHLER C. (dir.), 2013, *Les Alimentations particulières. Mangerons-nous encore ensemble demain ?*, Paris, Odile Jacob – GUTHMAN J., 2011, *Weighing in: Obesity, Food Justice, and the Limits of Capitalism*, Berkeley, University of California Press – MINTZ S. W., 1986, *Sweetness and Power: The Place of Sugar in Modern History*, New York, Penguin Books – PATEL R., 2012, *Stuffed and Starved: The Hidden Battle for the World Food System*, Brooklyn, N.Y, Melville House.

— CUEILLETTE – ÉLEVAGE – FAIM – PAYSANS ET AGRICULTEURS – RURALITÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE REGIONAL PLANNING

L'aménagement du territoire n'est pas une discipline. C'est une pratique collective, qui se fonde sur une appropriation de notions et de méthodes empruntées à des disciplines diverses : l'économie, la géographie, la science politique, les sciences de l'ingénieur, l'écologie, la biologie, etc. Certaines (notamment la géographie) tentent parfois de s'en arroger le monopole, ce qui est un danger, tant pour l'aménagement du

territoire (qui doit également s'appuyer sur des savoirs multiples) que pour ces disciplines (qui perdraient en crédibilité puisqu'elles ne seraient pas capables de tenir leur promesse de « tout dire » et de « tout éclairer » sur le sujet).

Que signifie ce mot d'aménagement ? Au XVIII^e siècle, le terme « aménager » est appliqué en français aux forêts puis aux mines. Aménager une forêt, c'est la gérer dans l'espace et dans le temps, de façon à l'exploiter sans l'épuiser ; aménager une mine, c'est y conduire tous les travaux préparatoires à l'extraction du minerai et organiser l'espace dans et autour de l'exploitation. Au XX^e siècle (1919), le terme est appliqué plus largement au territoire.

Pour certains, l'aménagement du territoire peut être défini comme une fonction humaine universelle qui répond à un besoin anthropologique d'organiser et de planifier la vie collective dans une aire géographique donnée. Cette fonction universelle se déclinerait alors sous autant de formes, pratiques et mises en ordre de l'espace qu'il existe de sociétés, d'époques ou de lieux. Nous en proposons une définition plus resserrée. C'est une modalité particulière de traitement des relations entre l'humanité et son environnement, qui consiste en une action collective et volontaire qui vise, par le moyen d'une transformation de l'organisation spatiale et temporelle de la société, à répondre à des objectifs politiques.

Selon cette définition, l'aménagement du territoire n'est pas spontané. Toute société a une inscription territoriale particulière, qui est le reflet de son économie, de ses croyances et de ses modes de vie. On ne parle d'aménagement du territoire que pour désigner l'activité collective qui consiste à définir, à mettre en œuvre et à évaluer un projet pour un territoire, projet appuyé sur une vision politique – parfois implicite – et des savoirs.

Selon cette définition également, l'enjeu territorial est, en quelque sorte, « second ». L'aménagement du territoire ne consiste pas à établir une bonne répartition spatiale *a priori*

des populations ou des infrastructures (par exemple entre villes et campagnes, entre les différentes régions d'un pays, etc.), mais à lever les obstacles territoriaux qui empêchent la société d'atteindre les buts qu'elle se fixe (par exemple réduire les émissions de gaz à effet de serre, permettre l'accès au plus grand nombre à la culture et à l'éducation ou encore se protéger face à la guerre). En ce sens, l'aménagement du territoire n'englobe pas un champ de politiques publiques *a priori* (le logement, le développement économique ou encore le tourisme). Selon les époques et les pays, les champs de politiques publiques concernés par les politiques d'aménagement du territoire ont beaucoup varié. À titre d'exemple, depuis les années 2010, la couverture numérique du territoire a été fortement prise en charge par des organismes responsables de l'aménagement du territoire. *A contrario* ces derniers n'ont eu historiquement qu'un rôle très réduit pour planifier le développement des réseaux d'autoroutes ou de lignes de chemin de fer à grande vitesse ou redéfinir la carte des installations militaires.

Selon cette définition enfin, l'aménagement nécessite d'avoir à disposition divers savoirs sur l'espace et les sociétés, notamment la cartographie mais aussi les statistiques. Ces savoirs rendent possible l'émergence de politiques d'aménagement du territoire à partir du XIX^e siècle, d'abord en Europe et en Amérique du Nord.

La mort ou le déclin de l'aménagement du territoire sont souvent annoncés. Qu'en est-il ? En France, cette assertion s'appuie sur la déploration de ce qui est parfois vu comme un âge d'or de l'aménagement, cette courte période qui va du début des années 1960 au milieu des années 1970 au cours de laquelle l'État déploie une politique ambitieuse. Parmi les opérations emblématiques, il y a eu les villes nouvelles (autour de Paris, Lyon, Lille et dans la vallée de la Seine) ou les stations touristiques du littoral languedocien. Certains programmes sont devenus célèbres, notamment les « métropoles d'équilibre » qui devaient renforcer la puissance des grandes villes françaises (hors Paris). Enfin,

il y avait ces organismes nationaux comme la DATAR, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, dont l'inventivité a été d'autant mieux promue par les universitaires – souvent géographes – qu'ils ont été nombreux à participer aux travaux de celle-ci. Dans toute l'Europe à la même époque, les États se lancent dans d'ambitieuses politiques d'aménagement, dans les pays sous domination soviétique, mais aussi en Europe de l'Ouest. L'Italie s'est illustrée tout particulièrement dans cet exercice, notamment pour aider au développement du *Mezzogiorno* (Hall et Tewdr-Jones, 2010). Les différents États cherchaient à organiser la spécialisation économique de certaines parties du territoire pour faciliter la modernisation de l'économie, dans une logique « fordiste » de la division du travail. Par contraste, partout en Europe aujourd'hui, les États semblent avoir réduit leurs actions directes dans l'aménagement du territoire. Mais a-t-il disparu ?

Non, il se recompose. Les institutions qui en ont la charge évoluent. Depuis les années 1980, l'aménagement du territoire passe de plus en plus aux mains de l'Union européenne d'un côté, et des collectivités locales de l'autre. L'Union européenne joue un rôle important par l'exercice de ses compétences propres – notamment en matière d'environnement – mais aussi par la gestion des fonds à destination du « développement régional » (0,3 % du PIB de l'Union européenne et 1/3 de son budget).

Le rapport entre l'aménagement du territoire et le développement économique a également fortement changé. Des années 1950 à la fin des années 1970, en Europe de l'Ouest, l'aménagement du territoire a accompagné le développement d'une économie de type « fordiste », c'est-à-dire dans laquelle les différentes tâches de conception, de fabrication et de vente étaient séparées et décomposées en de multiples emplois. En voulant industrialiser le « désert » français, le *Mezzogiorno* en Italie ou les *Midlands* en Angleterre, les différents gouvernements contribuaient à l'efficacité d'une industrie en recherche de lieux dans lesquels

elle pouvait trouver une main-d'œuvre peu chère pour les tâches routinières tout en laissant aux grandes villes du Nord de l'Italie, à Londres ou à Paris, une domination écrasante dans les fonctions de conception et de direction. À partir des années 1970, avec l'accentuation de la mondialisation des chaînes de production et la levée de nombreuses barrières au libre-échange, il ne peut plus être question d'utiliser l'aménagement pour organiser spatialement un système productif national. Dans un marché de plus en plus ouvert, l'aménagement du territoire consiste à mettre en valeur les avantages compétitifs de chacun des territoires (en termes de formation, de qualité de vie, d'infrastructures, etc.) pour attirer les capitaux des entreprises comme des particuliers. Les mêmes recettes aménagistes se répliquent partout dans le monde : infrastructures efficaces (aéroports, ports, numérique) et zones au régime juridique et fiscal souvent dérogatoire au droit commun. Shenzhen en Chine ou Dubaï aux Émirats arabes unis ont initié cette pratique dès les années 1980, aujourd'hui copiée partout, de Tanger au Maroc à Tanjug Priok en Indonésie.

Depuis le milieu des années 2010, sous l'effet des décisions prises à l'échelle internationale en matière d'émission de gaz à effet de serre (notamment lors des COP) ou en matière de protection de la biodiversité, les États comme les collectivités locales se dotent d'objectifs de long terme. L'Union européenne vise la neutralité carbone en 2050. La France, depuis la loi Climat et résilience de 2021, s'est dotée de l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. C'est à travers la question de l'écologie que le temps long fait un retour remarquable dans l'action publique. De ce fait, pour les exercices d'aménagement du territoire, il s'agit moins de choisir un horizon que d'imaginer un chemin territorial accepté pour l'atteindre. Ces chemins sont parfois vigoureusement contestés, au nom de la préservation des modes de vie actuels ou des coûts qu'ils engendrent pour les ménages ou les entreprises. Par ailleurs, la transition a ses propres conflits internes : le développement des

énergies renouvelables nécessite d'imperméabiliser des sols et de perturber les écosystèmes. Ces enjeux écologiques redonnent un intérêt et une légitimité renouvelés à l'aménagement du territoire, surtout si l'on souhaite que ces compétitions pour l'usage du territoire ne soient pas uniquement arbitrées par le marché ou par la force.

Xavier Desjardins

■ DESJARDINS X., 2021 (2^e éd.), *L'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin – ESTÈBE P., 2015, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, Presses universitaires de France – HALL P. et TEWDWR-JONES M., 2010, *Urban and regional planning*, Londres, Routledge – MERLIN P., 2002, *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses universitaires de France.

☞ POUVOIRS LOCAUX – TERRITOIRE

ANARCHIE

ANARCHY

Bien que considérée, encore de nos jours, comme étant synonyme de « chaos » ou désorganisation, l'anarchie a pourtant été définie, en 1851, comme « la plus haute expression de l'ordre ». L'auteur de cette définition, Élisée Reclus, a certainement été inspiré par des formulations que l'on trouve chez Pierre-Joseph Proudhon (« la plus haute perfection de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie », 1840) ou chez Anselme Bellegarrigue (avec son manifeste publié dans *L'Anarchie, journal de l'ordre*, 1850). Reclus est aussi, avec son ami et collaborateur Pierre Kropotkin, l'un des fondateurs de la géographie moderne ainsi que du mouvement anarchiste international (Brun, 2024). Cette relation n'est pas anodine car il existe un double lien entre géographie et anarchie : le premier, historique et matériel, le deuxième, conceptuel.

Concernant le premier lien, il faut d'abord rappeler que l'anarchisme est une doctrine politique de caractère socialiste. Il se distingue du marxisme pour son refus de la « dictature du prolétariat » et son idée d'une société autogérée